

PROJET DE PCAET

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Communauté de communes du Pays d'Orange en
Provence :

Consultation publique du 8 mars au 8 avril 2024

La loi du 18 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a renforcé le rôle des intercommunalités en leur confiant l'obligation de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un programme d'actions ciblant deux axes principaux : adapter le territoire aux changements climatiques et lutter contre les dérèglements de l'écosystème. Les mesures mises en place dans le cadre des PCAET mobilisent tous les secteurs d'activités. Il est à la fois un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique énergie, qualité de l'air, climat.

ELABORATION DU PCAET 2023-2028

Pour répondre aux changements introduits en 2016 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et afin de poursuivre la démarche engagée depuis près de 5 ans à l'échelle du territoire, les élus des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence ont décidé de continuer à **mutualiser la démarche d'élaboration du PCAET 2023-2028** en confiant le pilotage et la coordination à la CCPOP.



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

Ce travail débouche sur la construction d'un **PCAET fédérateur à l'échelle du Pays**, traitant des thématiques communes à nos 5 villes membres ainsi que de leurs singularités

Les élus sont conscients de la nécessité de poursuivre et renforcer les efforts déjà réalisés en s'engageant dans cette démarche de façon collective et d'être solidaire pour **mettre en place une politique ambitieuse face aux enjeux du changement climatique** ; en témoigne l'engagement volontaire du POP et de ses communes Membres.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Après une phase approfondie de diagnostic qui a nourri toute la phase d'analyse et de co-construction de la stratégie PCAET à l'échelle de la Communauté de Communes déclinée à l'échelle de chaque Commune membre et **avant l'adoption définitive du PCAET, les projets validés par le POP et par les instances de gouvernance du Pays PACA, doivent être soumis à la consultation du public pendant un mois pour recueillir les avis sur les projets de PCAET.**

Au terme de la consultation, la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence prendra en compte les avis issus de la consultation du public, les avis émis par la Préfet et le Président de Région, les avis émis par l'Autorité Environnementale applicables au projet de PCAET qui sera ensuite soumis à adoption par le conseil communautaire.

LA CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET DE PCAET :

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation au public est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes Du Pays d'Orange en Provence. Elle se déroulera du 8 mars au 8 avril 2024 inclus.

Le dossier soumis à consultation comprend les documents suivants :

- Les délibérations relatives au PCAET,
- Le diagnostic territorial
- La stratégie
- Le plan d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique
- L'état initial de l'environnement
- Le rapport environnemental
- Les avis des institutions
- Le mémoire en réponse

ACCÉDER AUX DOCUMENTS :

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

Les documents suivants sont accessibles :

- sur le site internet du POP

– Ici : <https://www.ccpro.fr/pcaet/>

- Au Siège du POP :

Communauté de Communes POP
Arc de Triomphe
84100 ORANGE

- Dans les mairies des communes membres de la CCPOP :

Mairies d'Orange, de Courthézon, de Jonquières, de Caderousse et de Châteauneuf du Pape

COLLECTE DES OBSERVATIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :

Les observations pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- En utilisant le formulaire à l'adresse suivante : <https://forms.gle/yxdcZ76y7ReXWDDb8>
- Par écrit sur **le registre de consultation** ouvert à cet effet et accessible dans les lieux indiqués ci-dessous :
- **Communauté de Communes du POP** - Arc de Triomphe - 84100 ORANGE - du lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h à 12h00
- Mairies d'Orange, de Courthézon, de Jonquières, de Caderousse et de Châteauneuf du Pape.

NOTA :

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à **l'approbation du Conseil Communautaire**. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la CCPOP à compter de la dernière délibération portant sur l'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la POP et également affiché dans les communes membres et au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence, 15 jours avant l'ouverture de la consultation du public par voie électronique.